



Au Québec, port du masque obligatoire: La légitimité du gouvernement Legault remise en question

Les Québécois manifestent contre l'obligation du "masque sanitaire"

Par [Micheline Ladouceur](#)

Mondialisation.ca, 26 juillet 2020

Région : [Le Canada](#)

Thème: [Désinformation médiatique](#), [Droits humains et État policier](#), [Science et médecine](#)

Analyses: [COVID-19](#), [LE QUÉBEC](#)

« Plus d'un millier de personnes ont répondu à l'appel au rassemblement devant l'Assemblée nationale, dimanche, pour protester contre le port du masque obligatoire au Québec et plus largement pour le maintien de leurs droits et libertés. » (Rémi Rémillard, [Plus d'un millier de personnes manifestent à Québec contre le port du masque](#), Radio-Canada, le 26 juillet 2020)

Au Québec le port du masque est obligatoire dans tous les lieux publics fermés depuis le samedi 18 juillet. Le Québec a aussi investi dans une [campagne publicitaire](#) pour inciter les citoyens à porter un couvre-visage.

Le gouvernement Legault se contredit. Au mois de mars, le Ministère de la Santé du Québec s'était formellement opposé au port du masque dans un message à tous les citoyens.

Le Directeur de la santé publique, **Horacio Arruda** avait démontré en conférence de presse l'inutilité de se couvrir le visage.

Vérité ou mensonge? Opportunisme politique? Aujourd'hui il réfute ce qu'il a dit alors que ses déclarations relevaient d'études scientifiques approuvées par le Centre national de la Santé du Québec.

[Le Dr] Horacio Arruda est Directeur national de la santé publique du Québec depuis 2012. C'est ce même individu qui vient d'ordonner le port du masque sur tout le territoire québécois dans les espaces fermés, commerces, bibliothèques, cliniques médicales, restaurants, épicerie, centres d'achats, quincaillerie, etc., même dans les régions où aucun cas d'infection au Covid n'a jamais été déclaré. Or la question se pose. Pourquoi vous obligent-ils à porter le masque? (...)

Voir la vidéo du 16 juillet 2020 où le Dr Arruda défend le port du masque obligatoire en cliquant [ICI](#)

Conférence de presse du premier ministre du Québec François Legault sur l'obligation du port du masque

La vidéo (durée 13 secondes) commence. Une voix de femme dit, « Sophie ». Puis, faisant le geste de **remettre son masque pour la prise de photos**, le PM Legault dit aux journalistes et aux caméramans: « **MERCI LE MONDE... BON, ON REMET ÇA. PIS... JULIE, T'AS-TU ASSEZ DE PHOTOS AVEC MON MASQUE LÀ? »**

«Coup d'État contre le peuple» québécois ?

Plusieurs manifestants ont dénoncé les journalistes qui contribuent à diffuser les mensonges et la propagande gouvernementale.

Radio-Canada diffuse une seule version des faits sur la dite pandémie Covid-19. Les journalistes n'interrogent jamais des spécialistes qui ont une version différente sur l'épidémie du virus (tests, masques, statistiques de la mortalité dite Covid-19, etc.). Par exemple Radio-Canada se contentera d'interviewer l'avocat Julius Grey (spécialiste des droits et libertés) qui appuie à priori les mesures gouvernementales et nie la restriction des libertés tout en prônant le droit à la sécurité (Radio-Canada, le 26 juillet 2020).

« Alexis Cossette-Trudel, nommé par plusieurs manifestants comme le porte-parole du mouvement, a dénoncé le port obligatoire du masque, le qualifiant de «coup d'État contre le peuple».(...)»

« Certains organisateurs et plusieurs manifestants soulignent notamment la crainte d'une dictature. Parmi les slogans dessinés sur les pancartes, on peut apercevoir «COVID-19 : préparation pour État policier», «Non à la dictature» ou encore «Quels droits souhaitons-nous conserver en 2021?». Selon les manifestants, le port du masque obligatoire est une atteinte aux droits et libertés fondamentaux. »(Voir l'article de Léa Harvey, [Manifestation contre le port du masque à Québec](#), Le Soleil (via Le Droit), le 26 juillet 2020)



Source : Erick Labbé, Le Soleil

Voir les autres photos de la manifestation : ledroit.com

« Il s'agit de la deuxième manifestation du genre organisée à Québec en quelques semaines. À la fin mai, des citoyens avaient scandé leur mécontentement contre les différentes mesures de confinement et de distanciation. » ([Plus d'un millier de contestataires ont scandé à l'unisson «liberté! liberté! liberté!» sous la pluie battante, dimanche après-midi, devant l'Assemblée nationale, dans une manifestation essentiellement contre le port du masque obligatoire dans les lieux publics fermés](#)).

Par ailleurs, il est important de souligner qu'il y a une poursuite juridique en Cour supérieure de l'Ontario contre le **Premier ministre Justin Trudeau** et son gouvernement pour leurs actions en violation de la Charte canadienne des Droits et Libertés. Ce recours en justice confronte la décision des autorités canadiennes d'imposer le port du masque, la distanciation sociale ainsi que des politiques de fermeture de l'économie canadienne. Selon l'avocat Rocco Galati:

Nous avons les témoignages de 43 experts canadiens et du monde entier qui soutiennent que ces mesures ne sont corroborées par aucun fait scientifique, qu'elles n'ont au préalable fait l'objet d'aucun essai clinique qui aurait pu prouver leur efficacité et qu'elles sont extrêmes dans les circonstances.



Électronica y issued
Dé vtré par vo e é ectron qua 06-Ju-2020
Toronto

ONTARIO
SUPERIOR COURT OF JUSTICE

BETWEEN:

Vaccine Choice Canada (VCC) [REDACTED]
[REDACTED] and Denis RANCOURT

Plaintiffs

-and-

Justin TRUDEAU, Prime Minister of Canada, Dr. Theresa TAM, Chief Medical Officer for Canada, Marc GARNEAU, Canadian Transport Minister, Doug FORD, Premier of Ontario, Christine ELLIOT, Minister of Health and Long-Term Care for Ontario, Stephen LECCE, Minister of Education for Ontario, Dr. David WILLIAMS, Ontario Chief Medical Officer, CITY OF TORONTO, John TORY, Mayor City of Toronto, Dr. Eileen DE VILLA, Toronto Chief Medical Officer, The County of WELLINGTON-DUFFERIN-GUELPH ("CWDG"), Nicola MERCER (Chief) Medical officer for CWDG, WINDSOR-ESSEX COUNTY, Dr. Wajid AHMED (Chief) Medical Officer for Windsor-Essex County, Her Majesty the Queen in Right of Canada, Her Majesty the Queen in Right of Ontario, Attorney General of Canada, Attorney General of Ontario, The Canadian Broadcasting Corporation ("CBC"), Johns and James DOE, officials and employees of the above-noted Defendants

Defendants

STATEMENT OF CLAIM

TO THE DEFENDANT:

A LEGAL PROCEEDING HAS BEEN COMMENCED AGAINST YOU by the plaintiff. The claim made against you is set out in the following pages.

IF YOU WISH TO DEFEND THIS PROCEEDING, you or an Ontario lawyer acting for you must prepare a statement of defence in Form 18A prescribed by the Rules of Civil Procedure, serve it on the plaintiff's lawyer or, where the plaintiff does not have

Cette poursuite initiée le 6 juillet est également dirigée à l'endroit de CBC-Radio-Canada, entité relevant du gouvernement fédéral responsable de la désinformation concernant la « pandémie Covid-19 ». Le gouvernement du Premier ministre de l'Ontario **Doug Ford** est également visé.

Mensonges et corruption.

Après le masque obligatoire, le vaccin obligatoire ?

Micheline Ladouceur

Note aux lecteurs : veuillez cliquer sur les boutons de partage ci-dessus ou ci-dessous. Faites suivre cet article à vos listes de diffusion. Publiez cet article sur votre site de blog, vos

forums Internet, etc.

La source originale de cet article est Mondialisation.ca
Copyright © [Micheline Ladouceur](#), Mondialisation.ca, 2020

Articles Par : **[Micheline Ladouceur](#)**

A propos :

Ph.D. en géographie. Spécialiste des questions latino-américaines et brésiliennes. Vice-présidente du Centre de recherche sur la Mondialisation, Rédactrice de Mondialisation.ca et des pages en portugais et en italien.

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexactes.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](#) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de [Mondialisation.ca](#) en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

[Mondialisation.ca](#) contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca